

## Arrêté 2021 – 03

*Portant délégation de signature à la responsable administrative du service financier*

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université, notamment son article 20;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de mise en place d'un service facturier au sein des organismes publics nationaux ;

Vu l'arrêté ESRS2009960A du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 22 mai 2020, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence – M. Rostane MEHDI ;

Vu l'arrêté 2015-28 portant nomination de Madame Nathalie BRICIER en qualité de responsable administrative du service financier de l'IEP ;

### DECIDE :

Article 1 : Madame Nathalie BRICIER, responsable administrative du service financier de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, les bordereaux des titres de recettes et des mandats de paiements.

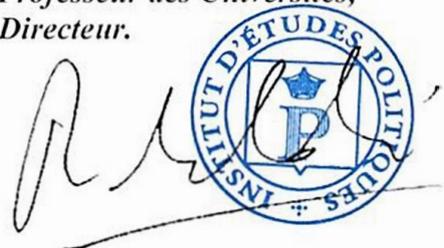
Article 2 : Madame Nathalie BRICIER, reçoit délégation de signature aux fins de certification des services faits dans le logiciel SIFAC (système d'Information Financier Analytique et Comptable).

Article 3 : L'arrêté n°2020-20 est abrogé.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du déléguant ou du déléguataire.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 février 2021.

*Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.*



**TRANSMIS AU RECTEUR LE : 03.02.2021**

**DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION : 04.02.2021**